

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Monette

<https://www.cadre21.org/membres/610244c3bebc893adc7c4032>

Date d'obtention : 2021-03-26 17:47:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sexto est un protocole rapide, contrairement aux anciennes méthode. Le but est de protégé rapidement l'intégrité des jeunes concernés et stopper la propagation d'image pornographique. Il s'agit d'une trousse avec questionnaire qui permet d'agir sans jugement auprès de la clientèle. Cette façon de faire en partenariat avec les différents acteurs du processus, permet une intervention rapide et efficace. Cela permet d'informer et de sensibiliser les jeunes et leur parents au danger du sextage et de ses répercussions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un accès à cette trousse me permettra en tant qu'intervenante d'agir efficacement et rapidement auprès d'une situation de sexto. Cela me permettra également d'outiller les parents en leur remettant les guides fait à leur intention. Le partenariat avec le corp policier sera plus rapide et moins "complexe" dans des cas de sextos. Le questionnaire est un excellent outil pour demeurer sans jugement face à se qui nous est raconté.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Conserver l'intégrité du jeune. Ne jamais vérifier le contenu des dites photos ou vidéos. M'assurer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif avant de rencontrer l'instigateur. M'assurer de ne pas ébruiter les noms des victimes et des personnes concernés.